l'étendue de ses Etats. On dit qu'aujourd'hui il sera plus clément envers celui qui les avait appelés.

A ces mots, malgré son état de langueur et de souffrance, le prince Gilles sentit tout son sang bouillonner au dedans de lui; son regard, son geste trahirent son indignation. Yvonnet en fut effrayé, et recula de quelques pas...et pour apaiser le prisonnier, il ajouta : Oui, messire, on assure que la prison remplacera la mort, et que votre très-gracieux frère se contentera d'une sentence.

— Et de quelle sentence? demanda Gilles avec anxiété.

— D'une sentence qui ne fera pas tomber un seul cheveu de votre tête, qui n'abrégera pas votre vie d'un seul jour; d'une sentence qui ne vous ôtera que des choses vaines et inutiles à un prisonnier, qui fera raser vos forêts à trois pieds de terre, et qui vous défendra de porter désormais le nom et les armes de Bretagne.

La mort! cent fois plutôt la mort! s'écria le prince Breton. Ah! misérable géôlier, tu savais bien que j'étais résigné à la mort et que je ne l'étais pas au déshonneur, voilà pourquoi tu es venu me parler de cette flétrissante sentence... Comme tous ceux que mon frère emploie savent bien les secrets de l'enfer pour torturer leurs victimes! Mais cette injuste sentence n'est pas encore rendue, elle ne le sera pas: il n'y a pas un juge en Bretagne qui me déclare traître et félon, il n'y a pas un tribunal qui veuille me flétrir du nom de parjure et d'infâme.

Parlant de la sorte avec feu et énergie, Gilles se promenait dans son étroit cachot; sa pâleur avait disparu, le rouge de la colère animait ses joues, ses regards